

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
23 Octobre 2020**

OBJET : RD 5 et RD 28 - Graveson - Convention d'entretien et d'exploitation de l'anneau central du rond-point de Renault.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 23 Octobre 2020 EN VISIOCONFERENCE, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la convention d'entretien et d'exploitation du domaine public routier départemental et de ses dépendances hors agglomération ayant pour objet de préciser les modalités d'intervention et les domaines de responsabilité du Département et de la commune de Graveson dans le cadre de l'aménagement paysager de l'anneau central du rond-point dit de Renault,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention, jointe en annexe au rapport.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**